

Pétition demandant la bonification des prestations d'adoption du RQAP

Les parents adoptants dénoncent un dialogue de sourds avec le ministre François Blais

LAVAL, le 23 mars 2017 - La [réponse du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale](#), François Blais, à une pétition réclamant une bonification des prestations pour adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) appuyée par près de 3500 Québécois, a mis le feu aux poudres chez les adoptants. Représentant plusieurs centaines de ces parents, la Fédération des Parents Adoptants du Québec (FPAQ) se dit stupéfaite que la réponse du ministre occulte entièrement l'impact du régime sur les enfants adoptés, se bornant à répéter des éléments passés sans tenir compte des faits récents qui lui ont été présentés.

En effet, le mois dernier, un essai juridique réalisé par maîtres Carmen Lavallée, Daniel Proulx et Éric Poirier a été publié dans la revue de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et a fait la démonstration que le RQAP est discriminatoire envers les enfants adoptés. Ceux-ci subissent effectivement les conséquences d'une durée de prestations plus courte pour leurs parents. Dès sa parution, le rapport a été transmis au ministre Blais et à l'ensemble des élus du gouvernement considérant qu'il s'agit de droits humains à l'égalité. « Le ministre agit une fois de plus comme si les congés parentaux n'avaient pas d'impact sur les enfants. Comme si les mères biologiques n'offraient pas de temps et de soins à leurs enfants pendant les semaines de prestation de maternité qui leur sont réservées, comme si nos enfants adoptés ne méritaient pas la même considération et les mêmes privilèges que les autres enfants du Québec, c'est-à-dire de passer un an à la maison avec leurs parents à la suite de leur arrivée », se désole monsieur Munger, trésorier et porte-parole de la FPAQ. Pourtant, le titre de l'article d'une soixantaine de pages est sans équivoque : « [Le régime québécois d'assurance parentale : un système discriminatoire à l'endroit des enfants adoptés](#) ». Rappelons que les enfants adoptés sont les seuls enfants du Québec, qui ne peuvent pas avoir leurs parents auprès d'eux pendant un an à la suite de leur arrivée dans leur famille.

La FPAQ s'étonne aussi que le ministre se soit opposé à la volonté des membres de son propre parti, qui avaient unanimement adopté une résolution pour majorer les prestations pour adoption lors du **Conseil général du Parti libéral du Québec de mai 2016**. « Naïvement, nous avons cru que la voix des membres aurait suffisamment de poids pour faire évoluer la position du ministre Blais », ajoute avec déception Marielle Tardif, secrétaire et porte-parole de la FPAQ.

Depuis plus de 10 ans, des adoptants, des sympathisants et des professionnels de la santé militent pour rétablir l'iniquité du RQAP envers les familles adoptives, qui ne bénéficient que de 37 semaines de prestations partagées entre les parents. En désespoir de cause, des adoptants envisagent désormais de poursuivre le gouvernement au nom de leurs enfants discriminés par celui-ci.

À propos de la Fédération des parents adoptants du Québec

La Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ) est une association de parents qui offre des services pré et post adoption pour les parents.

Elle a pour objectifs de :

- défendre les intérêts des adoptants et de leurs enfants;
- informer, outiller et soutenir les membres avant, pendant et après l'adoption;
- favoriser le réseautage entre les organismes offrant des services aux parents adoptants;
- échanger des idées avec les intervenants en adoption en vue d'une meilleure compréhension de la réalité des familles adoptives.

Site web : www.fpaq-adoption.ca

Pour une demande d'entrevue, contactez :

Yannick Munger, trésorier et porte-parole

Téléphone : 514-829-6041

Courriel : yannick.munger@ca.crh.com

ou

Marielle Tardif, secrétaire et porte-parole

Téléphone : 450-774-3128

Courriel : marielle.tardif@cgocable.ca